

Histoire du consumérisme

11 janvier 2021

UN PEU D'HISTOIRE : savoir pour mieux comprendre !

On situe la naissance du mouvement consommateur à la fin du XIX^{ème} siècle. Et c'est au début du XX^{ème} siècle qu'apparaissent dans les grandes villes des ligues d'acheteuses, de consommateurs et d'usagers. Le mouvement consommateur prend sa source dans deux types de mouvements :

À la fin de la guerre un mouvement consommateur émerge de nouveau. Pour consolider la consommation, les pouvoirs publics encouragent la création d'associations de défense des intérêts des consommateurs et mettent en place des instances où le consommateur peut être représenté : le Comité National de la Consommation (aujourd'hui Conseil National de la Consommation) en 1960, et l'Institut National de la Consommation, créé en 1966.

À la libération, le mouvement consommateur se renforce avec le développement des associations familiales qui se penchent sur les problèmes de consommation et la reconnaissance économique du rôle du consommateur par les pouvoirs publics. Le ministère de l'Économie nationale institue un bureau de la consommation, qui assure le secrétariat du Comité national de la Productivité.

1960, le Comité national des consommateurs (aujourd'hui Conseil National de la Consommation) est créé afin d'assurer une « confrontation permanente des représentants des pouvoirs public et des représentants des intérêts collectifs des consommateurs ». Il est paritairement composé de 22 membres.

1966 : naissance de l'Institut National de la Consommation, centre technique de recherche, d'information et d'études mis à la disposition du CNC, des groupements de consommateurs et des pouvoirs publics.

Le mouvement des coopératives qui se développe à la fin du XIX^{ème} siècle.

Des sociétés coopératives de production, puis de consommation. Un mouvement qui mise sur la solidarité de la classe ouvrière et œuvre pour une consommation plus égalitaire et plus juste. Il trouve ses prolongements avec la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation et entretient des liens avec la CGT. Ce mouvement a influencé toutes les Associations de consommateurs d'origines syndicale et familiale.

Le mouvement, plus proprement consumériste, de la Ligue des Consommateurs La Ligue se dote d'un journal, Le Consommateur, dont le slogan est « Je dépense donc je suis ». Elle organise en 1911 la « croisade des Ménagères » protestant contre le prix élevé des produits. Elle disparaît lors de la Première Guerre mondiale.

Fin des années 60 : le mouvement consumériste s'installe dans les régions avec la création des premiers UROC, qui deviendront par la suite des Centres Techniques Régionaux de la Consommation (CTRC).

Décembre 1970 : création du second media consumériste « 50 millions de consommateurs » qui deviendra « 60 millions de consommateurs en 1995. C'est dans la décennie 1974 - 1984 que les syndicats ajoutent la « consommation » à leur activité. Ils vont créer des organisations de consommateurs.

1973 : La loi ROYER du 27 décembre accorde pour la première fois, aux associations de consommateurs agréées, le droit de représenter l'intérêt collectif des consommateurs. La Cour de Cassation en fera une interprétation restrictive et limitera l'action au dommage causé par une infraction pénale.

1976 : La place accordée aux associations représentant les consommateurs se renforce avec la nomination de la première Secrétaire d'Etat, Christiane Scrivener « Mme Consommation ». De grands textes sont édictés (démarchage, crédit, publicité, sécurité...)

1979 : Naissance d'INDECOSA-CGT : Association pour l' **IN**formation et la **DE**fense des **CO**sommateurs **S**Alariés.

1981 : Un département ministériel est attribué à la consommation (toujours sous l'égide du ministère de l'Économie) avec la nomination de Véronique Neiertz. On parle d'« âge d'or » car des subventions généreuses accompagnent le soutien des

pouvoirs publics.

1985 : Création de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), née de la fusion de plusieurs administrations.

1988 : Loi du 5 janvier 1988 (complétée en 1992) relative aux actions en justice des associations de consommateurs permet aux associations de saisir les juridictions répressives et les juridictions civiles.

1992 : Le traité de Maastricht consacre son titre XI à la protection des consommateurs.

1993 : Publication du code de la consommation (partie législative).

1999 : Création de ConsoFrance, collectif d'associations de consommateurs agréées dont fait partie INDECOSA-CGT. ConsoFrance a une mission de coordination au niveau européen et international, au sein des instances et lieux de concertation.

2010 : Création de la Commission de la médiation de la consommation (CMC). Modification des structures régionales de la DGCCRF.

2014 : Introduction de l'action de groupe, nouvel outil (dissuasif) à la disposition exclusive des associations de consommateurs agréées.

2016 : Obligation pour les professionnels de désigner un médiateur de la consommation pour favoriser le traitement extrajudiciaire. Mise en ligne d'une plateforme européenne de résolutions des litiges entre professionnels et consommateurs.

2017 : Plus de secrétaire d'État, comme cela fut le cas, presque sans discontinuer, depuis Christiane Scrivener ... La baisse du soutien financier des pouvoirs publics déjà entamée, se poursuit pour tous les acteurs du consumérisme.

INFO Pratique N°1 | 11 Janvier 2021 | Un peu d'histoire | À savoir pour mieux comprendre !

Pour en savoir plus : [**Guide consommérisme**](#)